



Frais justifiés ou illégaux?

Par **magali83000**, le **27/02/2012 à 11:32**

Bonjour,
Locataire depuis Juillet 2011, mon agence me facture chaque mois 2,30€ de "service d'avis d'echeance" pour m'envoyer ma quittance de loyer a mon domicile... Est-ce legal et quels sont mes recours?
Ce mois-ci, j'ai eu une belle surprise quand j'ai reçu mon courrier: rn - loyer principal: 450€rn - etiquette BOite aux lettre et interphone : 21,10 € (cher pour 2 bouts de papiers.mon interphone n'est pas du tout high tech, juste un bouton ou sa sonne chez moi...)
rn - service d'avis d'echeance : 2,30€ rn - provisiobs charges: 65€rn - regularisation charges 2011: 107,41€ (deja?!? Et basé sur quoi?)
Etant au chômage, je gagne 500€ par mois. Je ne supporte plus que de celebres agences locatives comme la mienne grattent de l' argent sur tout et nimporte quoi.
AU SECOURS!!
Merci d'avance pour vos reponses

Par **chris_idv**, le **27/02/2012 à 13:10**

Bonjour,
Locataire depuis Juillet 2011, mon agence me facture chaque mois 2,30€ de "service d'avis d'echeance" pour m'envoyer ma quittance de loyer a mon domicile... Est-ce legal et quels sont mes recours?
non c'est illégal: la quittance de loyer doit être délivrée sans frais.
- regularisation charges 2011: 107,41€ (deja?!? Et basé sur quoi?)
oui c'est parfaitement légal (vous êtes en place depuis juillet 2011 et les comptes de l'année 2011 ont vraisemblablement été approuvés par l'assemblée générale des copropriétaires de l'immeuble en faisant apparaitre des dépenses réelles supérieures à celles qui vous ont été facturées dans les provisions pour charges mensuelles de 2011.
Cordialement,

Par **cocotte1003**, le **27/02/2012** à **13:30**

Bonjour, je confirme les données de Chris_idv, vous envoyez un courrier (LRAR) pour demander à l'agence de vous rembourser sous huitaine les frais de facturation et de vous justifier les charges sinon vous saisissez le juge de proximité, cordialement